



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

05 avril 2011

L'an deux mille onze, le 13 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural, commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 05 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LABORDE

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes COUSSEIROUX Martine

MM PATEYRON J.Louis, LAKROUF, LEHERICY, PRIOUL, PAMIES, CHABROUX, SIMON-CHAUTEMPS, CHEZEAUD, DELARBRE, LEFAURE

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Choix du prestataire en charge de l'étude de conception d'un espace de visite et d'animations de la Tour Zizim à Bourganeuf

Le Président rappelle que par délibération en date du 15 juillet 2010, le Conseil communautaire a validé le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude de conception d'un espace de visite et d'animations de la Tour Zizim et autorisé le lancement d'une consultation de prestataires.

Le Président rappelle que le montant prévisionnel de l'étude, d'une durée maximum de 12 mois, est de 40 000 € HT, financés à hauteur de 70 % par la Région Limousin (25%), le Département de la Creuse (25%) et le programme LEADER SOCLe (20 %).

Le Président explique que l'étude demandée a pour objectif d'aider la Communauté de communes à définir le contenu d'un espace de visite et d'animations et ainsi de proposer un programme d'aménagement des différents niveaux de la Tour et de ses extérieurs pour l'accueil du public.

La vocation de cette étude est donc de fournir un contenu d'ordre muséographique/scénographique qui devra être en adéquation avec les contraintes de restauration du monument.

Le projet de valorisation de la Tour serait centré sur l'histoire des personnages de Zizim et de Pierre d'Aubusson, présentée dans le contexte de l'époque avec référence à la place de Bourgneuf en tant que grand Prieuré d'Auvergne pendant 4 siècles. L'historique de la construction et de la restauration de la Tour pourrait être également évoqué. Une mise en réseau des sites de Bourgneuf et du château du Monteil au Vicomte serait également recherchée.

Le cahier des charges de consultation comprend 3 parties :

- **la définition d'une programmation des espaces de visite** : définition du fil conducteur de la visite (= thème(s) de visite, dans quels espaces et avec quels aménagements et quels supports ?) sur la base de travaux de recherches effectués antérieurement.
- **Des propositions opérationnelles chiffrées** : il s'agit d'obtenir un programme chiffré précisément afin de définir une enveloppe maximum de travaux et de solliciter des financements.
- **Une étude de faisabilité économique** : elle traite le fonctionnement prévisionnel du site (coûts de fonctionnement, modalité de gestion) et prévoit la stratégie de communication. Elle est à mener en même temps que la programmation.

Le Président présente les compétences recherchées pour ce travail :

- une ingénierie en matière de projets culturels et touristiques, incluant stratégie de marketing et analyse de marché (programmation et étude de faisabilité),
- des compétences en matière de valorisation du patrimoine historique, notamment s'agissant des contraintes liées aux monuments classés (programmation des espaces),
- une bonne connaissance sur la géopolitique et la société médiévales (programmation),
- des compétences en matière de muséographie et de scénographie (programmation et propositions opérationnelles).

Le Président informe qu'une consultation de prestataires a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics) avec publicité au BOAMP.

26 dossiers de consultation ont été retirés et 6 offres ont été remises dans les délais impartis (remise des offres fixée au plus tard le 24 janvier 2011 – 17 h 00).

Le Président présente les points d'analyse des différentes offres, conformément aux critères de sélection annoncés au règlement de consultation :

- La valeur technique des offres :
 - o Les moyens humains et compétences mobilisés.
 - o Les références, notamment sur sites médiévaux ou avec un environnement urbain et des contraintes d'accessibilité proches de la Tour Zizim.
 - o La méthode et moyens d'animation afin de vérifier la conformité au cahier des charges.
- La capacité à surprendre et à innover sur une histoire peu connue, en considérant que de nombreux sites médiévaux existent en France et qu'il faut aussi tenir compte de la présence des prisons.
- Il faut donc veiller à un juste équilibre entre le respect du fil conducteur demandé au cahier des charges et le contenu des propositions qui peuvent être attractives mais qui peuvent présenter un risque de « dispersion ».
- Les prix : montant global de l'offre ; tarifs par intervenant et par jour.
- Le nombre de jour d'intervention et les délais jusqu'au rendu final de l'étude.

Sur ces bases, après une première analyse des dossiers, le Président indique que 4 cabinets ont été reçus en entretien afin de rencontrer les interlocuteurs proposés pour cette étude, de mieux comprendre l'approche personnelle de chacun sur le cahier des charges et les possibilités d'aménagement du site, mais également de justifier leur proposition financière.

Il propose ainsi de retenir l'offre du groupement PLANETH JFTL Public & Culture (75-Paris) / Ph. DANGLES, architecte DPLG scénographe (75-Paris) pour un montant total de 39 725 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir l'offre du groupement PLANETH JFTL Public & Culture (75-Paris) / Ph. DANGLES, architecte DPLG scénographe (75-Paris) pour un montant total de 39 725 € HT pour réaliser l'étude de conception d'un espace de visite et d'animations de la Tour Zizim à Bourgneuf.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché.
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 15 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD